



Bois du Fief Clairet 86 066 POITIERS Cedex 9
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le code des Assurances

Règlement du Jeu Concours TPC 2026

4 places à gagner dans une voiture VIP

- Art. 1** La Mutuelle de Poitiers Assurances organise un jeu-concours digital (Facebook) entre le 15 juillet et le 5 août 2026. Ce jeu consiste à offrir 1 place par gagnant dans l'un des véhicules VIP du TPC en Nouvelle-Aquitaine qui aura lieu entre le 25 et le 28 août 2026. Les places gagnées concernent les étapes de la course cycliste du jeudi 27 et vendredi 28 août 2026. Le départ se fera en navette de Poitiers jusqu'à la ville étape, et un retour à Poitiers.
- Art. 2** Participent au jeu-concours, toutes les personnes physiques majeures, Sociétaires de la Mutuelle de Poitiers Assurances ou prospects qui auront rempli le formulaire de participation en ligne.
- Art. 3** La participation au présent jeu-concours n'est soumise à aucune condition d'établissement de devis ou de souscription d'un contrat d'assurance.
- Art5** Il est procédé à quatre tirages au sort le 6 août 2026.
- Art. 7** Chaque tirage au sort donnera lieu à la désignation d'un gagnant.
- Art. 8** Les gagnants seront avisés personnellement par téléphone et/ou par mail au plus tard le 7 août 2026.
- Art. 9** Il est précisé que dans le cadre du présent jeu-concours, il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par foyer.
- Art. 10** Toute personne travaillant pour le compte de la Mutuelle de Poitiers Assurances en quelque qualité que ce soit, ne pourra directement ou indirectement participer au présent jeu-concours. Il en sera de même de son conjoint, de ses ascendants, descendants.

Fait à Poitiers, le 30 juin 2026